

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES PROCÉDURES DE COUPURES EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les procédures de coupures en matière énergétique ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, je reviens sur la problématique des coupures.

Vous avez très justement décidé d'interdire toute coupure d'électricité et de gaz jusqu'au 30 juin et cela remet en perspective la problématique de l'accès à l'énergie, la réalité des chiffres démontrant, malheureusement, une hausse de la précarité énergétique qui risque de s'accroître avec cette crise.

L'accès à l'énergie est un droit fondamental et ce fut rappelé lors des auditions - on a fait allusion en début de réunion à la poursuite de celles-ci, dont je me réjouis.

Je vous interrogeais déjà en novembre 2019 – à cet égard, on ne peut pas me reprocher de ne pas être constant – sur la proposition d'imposer aux fournisseurs de passer devant un juge de paix pour obtenir la résiliation du contrat et l'autorisation de fermer le compteur, après avoir respecté les différentes étapes prévues dès à présent, comme cela se fait en Région de Bruxelles-Capitale.

L'intérêt des auditions, et je pense que c'était pour nous vraiment une véritable découverte qui a fait l'unanimité, en tout cas parmi les membres présents, c'est d'avoir auditionné des acteurs, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et surtout des juges de paix qui étaient quand même bien placés pour avoir un avis.

Tout le monde s'attendait à ce qu'il nous explique qu'effectivement c'était fort difficile, que c'était lourd et que c'était coûteux ; ils ont dit tout le contraire, vraiment de façon très affirmative. Tous les deux ont dit qu'effectivement, à la question de savoir si cela veut dire que le contrôle du juge réduit le nombre de coupures, ce n'est pas certain, mais en attendant, quand il y a un système de contrôle extérieur et judiciaire, il semble qu'il y ait moins de coupures. C'est en tout cas leur analyse. Cela génère-t-il des frais supplémentaires ? Ils ont répondu : « Non, ces frais, qu'il y ait la coupure en plus ou qu'il n'y ait pas de demande de coupure, ce sont les mêmes frais nécessairement déjà exposés dans le cadre du recouvrement de la créance ».

J'aurais aimé, avant qu'on n'aille plus avant dans notre commission et qu'on arrive peut-être à des recommandations, que sais-je encore, avoir peut-être votre sentiment à cet égard.

Le débat a été abordé aussi lors d'une question que j'ai posée à votre collègue, Mme la Ministre Tellier, sur l'eau, qui est un autre droit fondamental, où l'on avait cette procédure – le juge de paix a abandonné, je ne sais plus en quelle année – et pour laquelle j'ai insisté aussi sur l'utilité d'avoir un jugement extérieur plutôt que des coupures à distance, automatiques par le gestionnaire de distribution.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, comme quoi les auditions sont utiles et peuvent apporter parfois un certain nombre d'enseignements.

Je ne vous mettais pas en cause, Monsieur le Député. Je vous rejoins sur l'intérêt d'évaluer les dispositifs existants au regard des auditions précisément ayant été tenues les 20 février et 12 mars

2020. Plusieurs avis remis par écrit ont également été mon attention. J'ai chargé mes services d'analyser en détail toutes ces interventions et d'identifier les points d'amélioration qui devraient être apportés aux procédures actuelles.

De mon point de vue, l'évolution de l'encadrement des situations de défaut de paiement ou de coupures liées à la précarité énergétique doit faire l'objet d'une analyse globale. Le Plan wallon de lutte contre la pauvreté me semble constituer un cadre idéal pour ce faire. Nous y contribuons bien entendu activement.

La question du passage devant le juge de paix, avant la coupure, mérite effectivement analyse. Il assure en effet la pause d'un regard neutre et indépendant sur la situation des parties en présence et rappelle à chacun ses droits et ses devoirs. Je retiens également l'enjeu de la communication qui devrait être faite vers les ménages pour assurer leur présence à l'audience.

J'attire évidemment votre attention également sur le fait que ce mécanisme n'a pas été retenu dans la Déclaration de politique régionale. Cela n'empêche pas évidemment d'analyser les choses et d'envisager ce qui est possible.

Par ailleurs, je suivrai également avec attention la suite des travaux réalisés, au sein de votre commission, sur cette problématique ; on en a parlé tout à l'heure. Je pense qu'on est là au cœur d'un sujet et je sais que vous y êtes très attentif. On a évidemment plusieurs éléments qui sont venus sur la table dans le cadre de la crise sanitaire. Finalement, ce sera peut-être le bon moment après aussi de faire le bilan de tout cela, de l'état des lieux de ce qui a été fait pendant la crise et de ce qu'il faut faire dans les années qui restent, notamment dans le cadre de cette législature, pour effectivement avoir une prise en compte la plus ambitieuse possible de la précarité énergétique ; ce qui est un sujet qui me préoccupe particulièrement également.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse. Je pense qu'effectivement le Plan wallon de lutte contre la pauvreté qui, concerté, sera l'occasion peut-être de réfléchir à cette piste.

Je pense aussi, comme vous venez de l'indiquer – je sais que ce n'est pas de DPR, mais quand la législature dure cinq ans, il y a peut-être des éléments que l'on peut ajouter – que l'on peut adapter cette déclaration. Cela ne me semble pas choquant quand c'est pour faire plus et mieux.

Vous avez fait allusion aussi au bilan qu'il faudra faire de cette crise et indiqué, Monsieur le Ministre et chers collègues, que, effectivement, la Conférence des présidents de la semaine dernière a décidé de programmer, en juillet, à une date à fixer, une séance plénière, si pas spécialement, en tout cas à l'occasion d'une séance plénière, un débat général avec le Gouvernement sur les mesures prises durant la pandémie. Nous ne savons pas où nous en serons à ce moment-là, mais en tout cas, il y aura un débat tout à fait transparent et public sur les différents aspects. Je suppose effectivement que celui-là sera abordé, en tout cas, j'y veillerai.